



Problèmes avec mon avenant

Par **Loic01**, le **27/03/2008** à **11:57**

Bonjour,

Je suis en CDI dans une entreprise de maintenance informatique sur site depuis un peu plus de 2 ans. Mon patron m'a déjà envoyé 4 avenants en 2 ans par rapport à la modification du calcul de mes primes sachant que sur chacun de ces avenants, je touche de moins en moins d'argent. J'en ai reçu un il y a quelques semaines. Mon patron exige à ce que je le renvoie sinon il ne me payera pas mes primes. A t'il le droit ? Suis-je obligé de le signer ?

Que faut-il que je fasse si mon patron paie mes primes correspondant à ce nouvel avenant alors que je ne l'ai pas renvoyé ? Est ce que je peux être licencié pour cela ? Sachant que j'ai un salaire fixe et que le calcul de ces primes correspond à cet avenant. Puis je l'envoyer devant les Prud'hommes ?

Pour information, voila ce qui est écrit exactement dans la partie objet de mon avenant :
"L'objet de cet avenant est de définir vos conditions de rémunération variable pour l'année 2008 ainsi que les objectifs associés. Cette rémunération variable viendra en complément de votre salaire de base sur 12 mois. L'objectif est de vous faire bénéficier directement des performances réalisées, qui auront permis d'atteindre ou de dépasser les objectifs de la société."

Est ce que quelqu'un pourrait m'aider ?
D'avance, merci.

Par **cokette**, le **31/03/2008** à **11:31**

moi aussi j'ai des problemes avec un avenant vas voir un syndicat cordialement